



**Modification au Règlement sur les installations septiques (Q-2, r. 22)
Un bon pas pour faciliter la mise aux normes du traitement des eaux usées**

Montréal, le 10 avril 2016 – « Sachant à quel point l'eau est une ressource précieuse, et devant les nombreuses menaces qui pèsent sur elle, le Québec a le devoir de se donner les moyens de mieux la protéger. » C'est en ces mots qu'a réagi Monique Laberge, présidente du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ), au dévoilement plus tôt ce matin du projet de modification au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22).

Le RNCREQ constate que les Québécois sont de plus en plus sensibles aux impacts de leurs activités sur l'environnement. Mais leur volonté d'agir se trouve souvent freinée par différents obstacles, dont certains sont particulièrement difficiles à surmonter. C'est le cas de la mise aux normes des installations septiques, qui occasionne souvent des coûts relativement importants. « Lorsqu'on voit les dégâts que causent les eaux usées non traitées ou traitées de façon inadéquate en milieux isolés et autour des lacs et des cours d'eau, ajoute Mme Laberge, il faut imaginer des façons de briser les barrières pour faciliter la mise aux normes des installations septiques. C'est un geste dans cette voie que pose aujourd'hui le gouvernement du Québec et nous l'en félicitons. »

Les conseils régionaux de l'environnement, avec l'aide de leurs partenaires, profiteront de la période de publication de soixante jours du Règlement pour analyser plus en détails les modifications proposées. Le cas échéant, ils formuleront des recommandations pour que les objectifs poursuivis soient effectivement atteints et que l'on puisse ainsi réduire cette source de pollution, laquelle contribue notamment à l'eutrophisation des milieux aquatiques.

À propos du RNCREQ

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Préoccupés par la dégradation accélérée de certains lacs du Québec, phénomène illustré notamment par les cas de fleurs d'eau de cyanobactéries, les CRE et le RNCREQ misent sur des mesures de précaution et favorisent une approche proactive en matière de protection de l'intégrité et de la santé des écosystèmes lacustres. À ces fins, ils élaborent et fournissent des outils pour renforcer les compétences locales en matière de suivi de la santé des lacs et en accompagnant les acteurs locaux vers des changements de comportement.

- 30 -

Renseignements :

Cédric Chaperon
514 237-5323 | 514 861-7022 poste 27
cedric.chaperon@mcreq.org